

Proche,

Efficace,

Solidaire...

- Février 2023 -



**Edito** : Au vu de l'actualité nous consacrons l'essentiel de cette Feuille de Chou au projet de réforme des retraites, projet qui nous concerne tous, ainsi que nos proches. Il est important de s'informer et nécessaire d'agir ensemble pour s'opposer à cette réforme brutale, injuste et inutile. C'est dans cet objectif que nous avons organisé une conférence le 10 janvier à Alpha (capture et retour en ligne sur notre site) et élaboré cette Feuille de Chou spéciale.

Nous vous invitons à visiter régulièrement notre site pour prendre connaissance des prochaines actions locales et/ou nationales prévues.

**Contre ce projet de réforme des retraites, Tous concernés, tous unis, mobilisons-nous !**

*Bonne lecture à tous, prenez soin de vous !*

**RÉFORME DES RETRAITES :  
72% DES FRANÇAIS JUGENT LE TEXTE INJUSTE,  
2 SUR 3 SOUTIENNENT LES GRÉVISTES**



# SOMMAIRE :

- p. 2 : En bref, Système actuel Vs Projet de réforme...
- p. 3 : Le prooOOOJEEEEET Gouvernemental : *Travailler plus et gagner moins...*
- p. 4 - 5 : Une réforme avec quelques artifices...
- p. 5 : Réformer ou s'asseoir sur la démocratie...
- p. 6 : Une réforme inutile
- p. 7 - 8 : Alternatives, financement : *D'autres solutions sont possibles...*
- p. 9 : Mobilisation contre la réforme : *On bouge le 31 janvier et après on continue !*
- p. 10 : Social et Médico-social : *Mobilisons-nous le 2 février 2023.*

## En bref : Système actuel Vs Projet de réforme...

- **Âge légal de départ** : 62 ans, c'est l'âge minimum pour avoir le droit de partir à la retraite  
> **le projet le porterait à 64 ans.**
- **Durée de cotisation** : aujourd'hui 42 annuités (ou 168 trimestres à valider), devait augmenter à 43 annuités (ou 172 trimestres) pour les générations nées après 1973 (réforme « Touraine »)  
> **le projet de réforme veut accélérer cette augmentation pour concerner plus rapidement les générations nées à partir de 1961 (+1 mois)**
- **Âge d'annulation de la décote** (ce n'est pas l'âge maximum, c'est l'âge du « taux plein » même si on a une durée de cotisation incomplète) : 67 ans  
> **Le projet maintient à 67 ans l'âge d'annulation de la décote, mais il y aurait plus de salariés à devoir travailler jusqu'à 67 ans pour ne pas avoir de décote.**
- **Taux plein** : taux de liquidation, taux de remplacement, auquel on applique une décote en cas de durée de cotisation incomplète (malus de -1,25% par trimestre manquant) ou une surcote en cas de cotisation supérieure à la durée requise (bonus de +1,25% par trimestre en plus)  
> **le rallongement d'âge de départ en retraite et l'accélération de la réforme dite Touraine va augmenter mécaniquement le nombre de retraité en décote et diminuer le nombre de retraité en surcote.**
- **Dispositif « Carrière longue »** : départ anticipé avec un âge légal de départ à 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans.  
> **la réforme reporterait l'âge à 62 ans.**

➤ **En bref, avec cette réforme il faudrait travailler plus longtemps pour un niveau de pension moindre...**



# Le prroooJEEEEET Gouvernemental : *Travailler plus et gagner moins...*

➤ **Les grandes lignes de ce projet sont donc assez simples, travailler plus pour gagner moins...**

Regardons en détail ce que va provoquer le report du départ en retraite et de durée de cotisation...

L'âge de départ et le nombre de trimestres nécessaires exigés pour prétendre à une pension sans décote seraient modifiés de façon brutale et injuste. Le tableau ci-dessous résume les effets de ce report pour chaque génération. Ce sont donc les travailleurs nés en 1968 qui devraient partir les premiers à 64 ans.

Année de naissance	Âge légal de départ	Durée d'assurance exigée (trimestres)	Conséquences du projet de réforme Borne - Dussopt	
1961 avant le 1 <sup>er</sup> septembre	62 ans	168	Au niveau de l'âge de départ	Au niveau du nombre de trimestres supplémentaires
1961 après le 1 <sup>er</sup> septembre	62 ans et 3 mois	169	3 mois d'activité en plus	1
1962	62 ans et 6 mois	169	6 mois d'activité en plus	1
1963	62 ans et 9 mois	170	9 mois d'activité en plus	2
1964	63 ans	171	1 an d'activité en plus	2
1965	63 ans et 3 mois	172	1 an et 3 mois d'activité en plus	3
1966	63 ans et 6 mois	172	1 an et 6 mois d'activité en plus	3
1967	63 ans et 9 mois	172	1 an et 9 mois d'activité en plus	2
1968	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	2
1969	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	2
1970	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1971	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1972	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	1
1973 et après	64 ans	172	2 ans d'activité en plus	

Ces paramètres ainsi modifiés feraient que pour un même âge d'entrée dans le métier et donc une même durée de cotisation jusqu'à 64 ans, les nouvelles règles seraient encore plus défavorables en termes de montant de pension. A titre d'exemple, une collègue recrutée à 23 ans née en 1959 partant actuellement après 41 ans de cotisation aura une pension de 70,9 % correspondant au pourcentage du traitement indiciaire détenu dans les 6 derniers mois de son activité contre 64,4 % pour celle née 9 ans plus tard.

Cotisant depuis l'âge de	Départ à 60 ans avant 2004	Départ à 62 ans actuellement	Départ à 64 ans actuellement	Départ contraint à 64 ans (générations 1968 et suivantes) avec le projet de réforme Borne-Dussopt
23 ans	<b>74,0 %</b>	59,2 %	70,9 %	<b>64,4 %</b>
24 ans	<b>72,0 %</b>	54,3 %	65,6 %	<b>59,3 %</b>
25 ans	<b>70,0 %</b>	49,6 %	60,4 %	<b>57,8 %</b>

➤ En 20 ans, avec pourtant 4 ans de cotisations supplémentaires, la pension serait amputée de 17,5 % pour un collègue recruté à l'âge de 25 ans. Cet exemple, montre que **la dégradation du niveau des pensions des fonctionnaires sera extrêmement forte.**

# Une réforme avec quelques artifices

**Il apparaît clairement que cette réforme va nous faire travailler plus longtemps pour gagner moins.**

**Aussi, pour tenter de nous vendre son projet, le gouvernement a rajouté une once de poudre de perlimpinpin et 2 - 3 artifices prétendant améliorer le dispositif... une vaste fumisterie.**

## Création d'un index seniors :

Lundi 23 janvier, le ministre du Travail Olivier Dussopt a survalorisé un point central de la réforme : la création d'un index sur l'emploi des seniors. Ce dispositif devrait permettre de "*mesurer l'implication des entreprises de plus de 300 salariés pour le maintien dans l'emploi et le recrutement avec obligation de publicité*" a-t-il indiqué. Le non-respect, lorsqu'une entreprise ne publiera pas l'index, entraînera une (modeste) sanction financière.

⇒ **Attention**, si le refus de publier l'index est sanctionné, **aucune sanction n'est prévue pour un manque de résultat**. Donc, si l'emploi des seniors ne progresse pas dans une entreprise, cette dernière ne sera pas sanctionnée pour autant. Autrement dit, cet indicateur n'engage à aucun résultat, ne bloque aucun licenciement de sénior, n'empêchera absolument pas l'augmentation du tas de précarité avant la retraite. Bref, un index qui va faire Pschiit ...

⇒ En 2021, **moins de la moitié des 61 ans sont en emploi**, 1/4 est en retraite anticipée, et 1/4 « sans-emploi ni-retraite » (*source COR 2022*). Ces données montrent l'importance de l'enjeu et la nécessité d'apporter les bonnes réponses à la situation des seniors. Elles démontrent également l'absurdité de reporter l'âge de départ en retraite alors que dans la pratique la moitié des 61 ans ne sont déjà plus en activité.

## Création d'une retraite minimum à 85% du Smic, soit 1 200 euros :

**En premier lieu, il y a tromperie sur la**

**marchandise** : Il s'agit d'un minimum de 1 200 € brut uniquement pour les carrières complètes. Or, déjà aujourd'hui, 83% des salariés touchant moins de 1000€ de pension n'ont pas de carrière complète, dont une grande majorité de femmes. De plus, avec l'allongement de l'âge de départ en retraite il sera de plus en plus difficile d'avoir sa carrière complète. Au global, le niveau moyen de pension va baisser, même si pour quelques rares retraités il y aura un léger relèvement de l'ordre de 75 €, la grande majorité subira une baisse.

**En second lieu, c'est une fausse annonce** : Cette mesure était déjà prévue dans la loi depuis 2003 !

**Enfin, le plancher est insuffisant** : 1200 € brut, c'est 100 € de plus que le seuil de pauvreté.

## Une réforme de « progrès » pour les

**femmes** : Aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40% à celle des hommes. Le gouvernement décrète que cette réforme serait un progrès : FAUX !

Selon France info un rapport gouvernemental reconnaît

qu'avec cette réforme les femmes devraient travailler plus longtemps que les hommes. C'est sur la base de ce rapport que le Ministre Riester a reconnu publiquement le 23 janvier que les femmes seraient « *un peu pénalisées par le report de l'âge légal* ».

⇒ **Allonger la durée de cotisation va creuser encore plus le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes.**

L'EXÉCUTIF PRÉSENTE UNE VERSION ENRICHIE  
DE SA RÉFORME MAIS REFUSE DE DISCUTER  
DE L'ÂGE LÉGAL DU DÉPART À LA RETRAITE



## La prise en compte de la pénibilité :

Pour faire passer la pilule, le gouvernement promet une meilleure prise en compte de la pénibilité tout au long de la carrière, via le Compte Professionnel de Prévention (C2P). Or, deux critères (seulement) seraient améliorés pour l'acquisition des points :

- Le seuil de travail de nuit passera de 120 à 100 nuits par an,
- Le seuil du travail en équipes successives alternantes passera de 50 à 30 nuits par an.

Nous sommes loin du compte en restant sur une approche curative individuelle et avec des critères très insuffisants. Depuis la mise en place du compte individuel de pénibilité, seuls 11 000 salariés partent en départ anticipé chaque année alors que 40 % des emplois présentent au moins un critère de pénibilité et 10% en cumulent 3 (source DARES).

- **Le dispositif demeure bien trop restrictif et absolument pas à la hauteur d'une réelle prise en compte de l'usure professionnelle.** Il manque à minima la restauration de 4 critères de pénibilité.



## Réformer ou s'asseoir sur la démocratie ?

Lors de la présentation du projet de réforme des retraites, le ministre du travail ose dire : « Ces quatre mois nous ont permis de trouver des convergences avec les partenaires sociaux, d'acter des divergences ».

La seule véritable convergence, c'est la convergence des luttes et l'unité syndicale !

Le seul point d'accord, est de convenir d'un désaccord entre le gouvernement et tous les partenaires sociaux !

Tous les sondages montrent le rejet massif du projet gouvernemental par la population, dès le 19 janvier la mobilisation contre ce projet a atteint un niveau historique, le gouvernement n'est pas majoritaire à l'assemblée, le Président a été élu dans un contexte de front républicain sans soutien au projet, le président du COR a clairement contesté les arguments de l'exécutif en audition en commission des finances, des chercheurs, des économistes se positionnent clairement Contre ce projet...

**Bref, à part Macron et le MEDEF personne ne veut de cette réforme...**

Avec une volonté claire de passage en force, le gouvernement intègre ces mesures au projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif (PLFSSR). Ce tour de passe-passe permet au gouvernement de limiter les discussions autour des mesures de la réforme à seulement 20 jours à l'Assemblée nationale et 15 jours au Sénat.

Si au 26 mars 2023 le parlement n'a pas adopté le projet de loi, le gouvernement pourrait légiférer par ordonnance ! Enfin, le PLFSSR permet une utilisation sans limite de l'article 49 -3 de la constitution...

- **Quand la démocratie ne fonctionne plus, seul le rapport de force peut permettre de se faire entendre.**



# Une réforme inutile...

Le gouvernement poursuit un objectif de diminution des dépenses publiques, surtout des dépenses sociales. Il l'a écrit très précisément dans le Programme de stabilité envoyé en juillet 2022 à la Commission européenne et dans le budget 2023 (p.11 du PLF).

L'enjeu n'est donc pas l'équilibre du système de retraite mais une position idéologique, réduire les dépenses publiques de 17 milliards, et in fine, il s'agit d'un choix de société.

**Ni faillite, ni catastrophe, il n'y a pas de système de retraite à « sauver ».**

Le COR – Conseil d'Orientation des retraites écrivait en septembre qu'il n'y a pas de « *dynamique non contrôlée des dépenses de retraite* » et parlait déjà en 2021 de « *trajectoire maîtrisée* » jusqu'en 2070. Aujourd'hui le système est même excédentaire. Si de légers déficits temporaires sont attendus dans les prochaines années, ce ne sont pas les dépenses des retraités qui explosent, ce sont les réformes passées qui ont réduit les financements de la sécurité sociale.

D'ailleurs, le président du COR en audition devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale, l'a affirmé : « *Les dépenses de retraites sont globalement stabilisées et même à très long terme, elles diminuent dans trois hypothèses sur quatre. Dans l'hypothèse la plus défavorable, elles augmentent sans augmenter de manière très très importante. Donc les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées* ».

**Les économies prévues par le gouvernement ne tiennent pas compte qu'un report de l'âge de départ en retraite implique de nombreuses nouvelles dépenses.** On troque des dépenses « positives » c'est-à-dire les dépenses de pensions de retraites contre des dépenses plutôt « réparatrices » comme des allocations chômage, des pensions invalidité, du RSA, etc...

En effet, lorsque l'on recule l'âge de la retraite, cela implique de nombreux travailleurs supplémentaires au chômage, soit du côté des jeunes qui ont des débouchés réduits pour trouver un emploi, soit des travailleurs plus âgés qui ne trouvent plus d'emploi à l'âge de la retraite.

Inévitablement, cela implique des dépenses sociales supplémentaires.

Ces dépenses supplémentaires se chiffrent entre 5 et 8 milliards d'euros selon le rapport du COR soit au moins 1/3 des économies attendues. Dernière ces chiffres, le coût humain est lamentable avec un niveau de vie massivement attaqué pour les retraités et les futurs retraités.

Économiquement et Humainement, cette réforme est un véritable non-sens...

- **S'il fallait véritablement équilibrer à tout prix le système des retraites d'autres solutions existent.** Le poids des dépenses, selon le COR et les économistes, n'est pas ce qui pose problème, c'est donc la question des ressources qu'il faut interroger... et de ce côté-là de nombreuses améliorations sont possibles...
- **De nombreuses alternatives existent pour mieux financer le système de retraite et véritablement l'améliorer. Oui, instaurer la retraite à 60 ans avec un minimum à 2 000 € est juste et finançable.**



**A SAVOIR :** Dans ses engagements à la Commission européenne et dans le Budget 2023, le gouvernement explique que la **baisse de dépenses de retraites servira à compenser la baisse d'impôts aux entreprises** (la suppression de la CVAE : - 4 milliards € en 2022, - 8 milliards € en 2024), dont moins d'un quart bénéficiera aux TPE-PME (Source Les Echos 03/10).

## Alternatives, financement : *D'autres solutions sont possibles...*

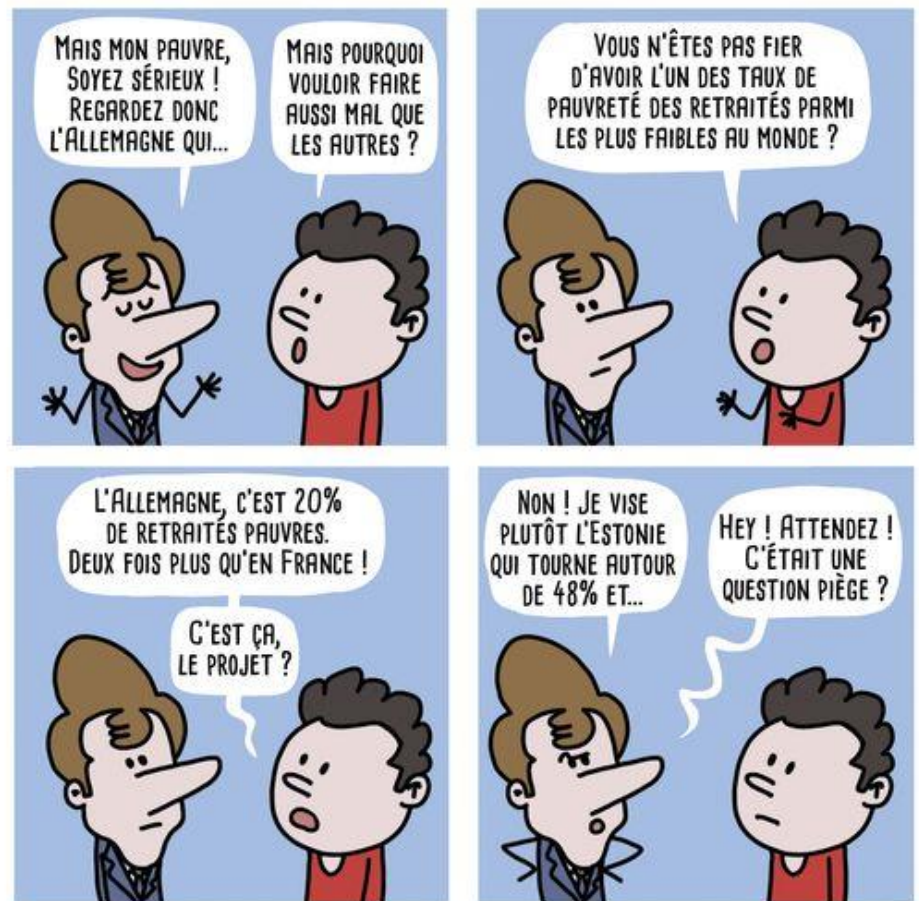
Le gouvernement veut faire des pensions et de l'âge de départ des variables d'ajustement pour financer des baisses d'impôts aux entreprises, diminuer les dépenses, ouvrir la voie à la capitalisation...  
Le coût humain et le renforcement des inégalités, notamment des femmes, importent peu pour le gouvernement.

Il est pourtant possible d'augmenter les ressources pour améliorer en profondeur notre système de retraites solidaire actuel.

### Les principaux points d'améliorations proposés par la CGT :

- **Départ en retraite à 60 ans** pour toutes et tous (hors départs anticipés pour les métiers pénibles)
- Revenir au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé
- Conserver le calcul sur les 6 derniers mois pour le public étant donnée la trajectoire de leur rémunération
- **Prise en compte des parcours de vie** (années d'études, formation, aidants,...).
- **Reconnaissance de la pénibilité** par la prise en compte des situations réelles de travail et de toutes les formes de pénibilité, y compris les Risques Psycho-sociaux, par grands corps de métier.
- **Minimum garantie à 2 000 € brut** avec un taux de remplacement minimum de 75%.

### POURQUOI FAIRE MIEUX QUAND ON PEUT FAIRE PIRE ?



Allan  
BARTE

Ces propositions chiffrées représentent un coût supplémentaire de l'ordre de 100 milliards d'euros.

Précisons que si on revenait au niveau de partage de la valeur ajoutée de 1982 (part du travail de 73,5% contre 64,8% aujourd'hui) cela représenterait aujourd'hui un transfert du capital au travail de 112 milliards d'€.

### Ces propositions sont largement finançables à travers 7 leviers principaux :

1. Hausse des salaires,
2. Créations d'emploi,
3. Arrêt des exonérations de cotisations,
4. Contribution des revenus du capital,
5. Élargissement de l'assiette,
6. Augmentation du taux de cotisation,
7. Excédent sécurité sociale.



## 1. Hausse des salaires :

L'augmentation du niveau de rémunération augmente mécaniquement les cotisations.

Une hausse des salaires de 5% dans le privé, c'est 9 milliards € de cotisations supplémentaires pour la branche retraites ; une hausse du point d'indice de 5% dans le public = + 1,25 milliard € de cotisations.

## 2. Créations d'emploi :

C'est un enjeu majeur notamment pour le développement des métiers liés aux questions environnementales, pour le renforcement des métiers dits « essentiels » et pour le service public.

- 100 000 emplois privés = 800 millions d'euros de cotisations retraites.

- 100 000 emplois dans la fonction publique territoriale = 1,2 milliard d'euros de cotisations retraites

- 100 000 emplois dans la fonction publique hospitalière = 1,5 milliard d'euros de cotisations retraites

Une véritable politique de l'emploi et des services publics ramèneraient des dizaines de milliards.

## 3. En finir avec les exonérations de cotisations :

Il y a près 90 milliards d'exonérations de cotisations sociales par an, donc des ressources en moins.

Sur ces 90 milliards, d'après la Cour des Comptes, 9 milliards ne sont pas compensés, c'est-à-dire que neuf milliards disparaissent purement et simplement des caisses de la Sécurité sociale chaque année.

## 4. Mettre à contribution les revenus du capital :

En 2022, les dividendes du CAC 40 étaient de 56,5 milliards d'euros. Avec une cotisation à 28% comme le taux de cotisations retraites sur les salaires, uniquement sur les 40 plus grandes entreprises cotées en bourse, ce sont 15,8 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

## 5. Elargir l'assiette des revenus soumis à cotisations :

Augmenter l'assiette des revenus soumis à cotisations salariés et employeurs (intéressement, participation, épargne salariale, épargne retraite) rapporterait 3 milliards de cotisations retraites supplémentaires et 3 milliards de cotisations pour les autres branches. Déplafonner les cotisations pour les salaires au-dessus de 27 500€ par mois c'est 1 milliard de plus.

## 6. Augmenter les taux de cotisation :

A court terme, un déficit de 12 milliards peut être résorbé tout simplement avec une augmentation du taux de cotisations de 0,8 point :

- Pour un Smic, ça représente 7€ par mois de cotisations salariales et 7€ de cotisation patronales,

- Pour un salaire à 2000€ bruts, cela représente 8.25€ par mois de cotisations salariales et patronales,

- Pour un salaire à 2500€ bruts, ça représente 10€ par mois de cotisations salariales et 10€ patronales.

A moyen terme, augmenter le taux de cotisation retraites (tout en augmentant les salaires), de 2 points de cotisation rapportait 30 milliards d'euros.

Enfin, mettre en place une sur-cotisation sur les emplois précaires (CDD, intérim...) d'un point rapporterait un milliard d'euros.

## 7. La Sécurité sociale est en excédent :

La CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) aura remboursé la « dette sociale » en 2033. Cela représente près de 20 milliards d'euros de surplus par an. Ainsi la sécurité sociale ne sera pas en déficit de 7 Mds€ en 2023, mais en excédent de 13 milliards d'euros. Même avec 12 milliards de déficit sur les retraites en 2030, la Sécu prise dans son ensemble serait en excédent.

De plus, si on tient compte des différentes mesures proposées (augmentation de salaires, augmentation de l'emploi) cela générerait des milliards d'euros d'excédents supplémentaires.

PRÈS DE 160 MILLIARDS D'AIDES PUBLIQUES  
PAR AN POUR LES ENTREPRISES !

VOUS, LES PAUVRES,  
VOUS NE COMPRENEZ  
RIEN À L'ÉCONOMIE !

10 MILLIARDS À TROUVER  
POUR VOS RETRAITES,  
C'EST IMPOSSIBLE !



# Mobilisation contre la réforme :

## *On bouge le 31 janvier et après on continue !*

Ambroise Croizat, ministre fondateur de la sécurité sociale et du système de retraite par répartition déclarait en décembre 1945 : « *Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie.* »

Le projet de réforme Macron est à l'opposé de cette vision et de ce choix de société progressiste.

Fort du rejet massif par la population et de l'unité syndicale nationale et locale, nous pouvons nous faire entendre et obtenir le rejet de ce projet mortifère.

***Contre ce projet de réforme des retraites,  
Tous concernés, tous unis,  
Ensemble mobilisons-nous !***



- ✓ **Signez la pétition nationale** intersyndicale [en cliquant sur ce lien](#) .
- ✓ **Participez aux initiatives locales** organisées dans les Yvelines (dates actualisées au fil de l'eau sur notre site)
- ✓ **Informez-vous** (notamment via les infos CGT [sur notre site](#), le retour de la conférence en ligne...)
- ✓ **Organisez-vous collectivement** entre collègues, famille, amis pour participer aux mobilisations
- ✓ **Participez aux temps forts de mobilisation** par la grève et la manifestation (dates à voir sur notre site)

**Prochaine journée massive de mobilisation unitaire à PARIS**  
**MARDI 31 JANVIER 2023, MANIFESTATION Départ place d'Italie à 14H**



**Pour rejoindre les manifestations à Paris, vous pouvez contacter votre Union Locale CGT la plus proche, pour voir les possibilités de réservation d'une place en car :**

- Union Locale CGT de Mantes :  
ul.cgt.mantes@wanadoo.fr
- Union Locale CGT des Mureaux :  
ulcgtlesmureaux78@orange.fr
- Union Locale CGT de Poissy :  
ulcgyvelinesnord@wanadoo.fr
- Union Locale CGT des Clayes :  
ul.cgt-lesclayes@orange.fr
- Union Locale CGT de Trappes :  
contact@ulcgttrappes.fr
- Union Locale CGT de Sartrouville :  
ulcgtsartrouville@orange.fr

***Poursuivons et amplifions la lutte  
Contre ce projet régressif !  
Ensemble, agissons pour le progrès  
social et la retraite à 60 ans !***

# Social et Médico-social :

## ***Mobilisons-nous le 2 février 2023 !***

**Notre réalité territoriale est marquée par la dégradation de nos conditions de travail et par la remise en cause de nos services de solidarité Yvelinois :**

Projets de fermeture du Centre Maternel Porchefontaine ; de transfert des psychologues à l'IPEA et son futur GIP ; de transfert de la prévention en GIP avec l'IFEP ; de transfert de l'insertion au GIP Activity ; externalisation d'AED ; remise en cause de télétravail ; installation de cabines de téléconsultation dans des locaux inadaptés sans protocole sanitaire ni moyens cohérents associés ; réorganisations multiples sans consultation sans lisibilité, sans écrit ni perspectives claires ; charges de travail et tâches administratives accrues ; délais de traitements à rallonges pour la population ; absence de reconnaissance des « oubliés du Ségur » ; pression sur les assistants familiaux pour restreindre les droits ; manque de moyens pour répondre à la population ; sous-effectif... etc... etc...

**Dans ce contexte, la CGT appelle à la grève et la mobilisation le 2 février 2023 :**

- CONTRE toutes réorganisations sans concertation avec les acteurs du terrain,
- CONTRE l'externalisation des missions de solidarité (prévention, insertion, psychologues etc...),
- CONTRE la fermeture du Centre Maternel Porchefontaine,
- CONTRE le démantèlement du Service Public,
- CONTRE les accroissements horaires contraints, sans concertation, sans compensation,
- STOP à la souffrance au travail...
- POUR nos salaires, pour le Ségur pour tous,
- POUR la revalorisation des métiers à prédominance féminine, pour une retraite juste pour tous,
- POUR des moyens Humains à la hauteur des besoins,
- POUR le recrutement d'emplois statutaires FPT ou FPH avec l'ouverture de concours,
- POUR la reconnaissance du personnel, la prise en compte de sa parole, de son expertise,
- POUR un portage politique des missions enfances, de solidarité, de soin et de prévention à la hauteur des besoins de la population,



Concernant la journée de mobilisation des professionnels des missions de solidarité (social, médico-social, enfance, insertion, accueil) : **Retrouvez plus d'informations lors des réunions d'informations syndicales que nous organisons et/ou [sur notre site.](#)**

***Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !***



### **Bulletin de contact et de syndicalisation :**

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact  participer à une formation « accueil »

Nom – Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Service : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Bulletin à retourner à : Syndicat CGT Hôtel du Département 2, place André Mignot 78000 Versailles. Mail : [cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr), Tel 06.71.78.55.10.**